

DELIBERATION N° 01 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteurs : M. BOILEAU
M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-2 et L. 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2312-3 du même code, le vote du budget pour les communes de moins de 10 000 habitants se fait par nature.

Il convient de souligner que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu durant la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2016 (délibération n°1).

La lecture du Budget Primitif 2016 fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Réelles	5 257 900,00 €	6 093 750,00 €
Ordres	869 850,00 €	34 000,00 €
Total fonctionnement	6 127 750,00 €	6 127 750,00 €
Investissement		
Réelles	1 154 150,00 €	318 300,00 €
Ordres	49 000,00 €	884 850,00 €
Total investissement	1 203 150,00 €	1 203 150,00 €
Budget total		
Total global réel	6 412 050,00 €	6 412 050,00 €
Total global d'ordre	918 850,00 €	918 850,00 €
Total global	7 330 900,00 €	7 330 900,00 €

Le Budget Primitif 2016 est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, a rendu un avis favorable le 24 mars 2016.

Monsieur le Maire remercie Messieurs LAMY et MULLER pour le travail réalisé.

Intervention de Monsieur THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Le présent budget, une nouvelle fois, est placé sous le signe d'une gestion rigoureuse des dépenses, comme l'atteste l'augmentation légère (12 000 €) du virement prévisionnel à la section d'investissement par rapport à l'exercice précédent. Pour autant, dans un contexte où la Dotation Globale de Fonctionnement est encore en baisse de 140 000 €, et où l'ensemble des recettes de fonctionnement diminue de 180 000, cela implique un tour de vis important sur les dépenses de fonctionnement. Celui-ci s'applique notamment sur les dépenses d'énergie, fruit de nouveaux contrats avec les prestataires et de travaux sur l'isolation de nos bâtiments, mais surtout sur la masse salariale. Dans ce domaine, nous l'avons dit lors du DOB et tenons à le réaffirmer, la vigilance est de mise pour que les suppressions de personnels impactent le moins possible le fonctionnement des services municipaux, que ce soit pour les usagers ou pour les employés. Nous rappelons ainsi qu'outre les cinq postes supprimés depuis 2014, il en existe trois inscrits dans le budget mais non pourvus. Il y a donc des possibilités pour la commune, si elle le veut, de ne pas dégrader trop fortement les services et d'agir à sa mesure sur l'emploi.

Par ailleurs, la plupart de nos questions ayant trouvé réponse lors des discussions de la commission finances, ce pour quoi nous remercions d'ailleurs ses membres, nous n'en n'avons qu'une à vous formuler ici. Vous le savez sans-doute, la circulaire n° 5835/SG du 15 janvier 2016 porte la création d'un fonds d'aide à l'investissement octroyé par l'Etat aux communes. Ludres ayant été retenue parmi les « bourgs centres » peut prétendre à ce dispositif et faire financer une partie de ses projets. Aussi, avez-vous prévu de soumettre certains appels d'offre pour obtenir quelques subventions issues de l'enveloppe de 300 millions d'euros, dont 35 pour la région Grand Est, mise à disposition de l'Etat pour ces « bourgs centres » ? Si oui, que concernent-ils ? En conclusion, parce que ce budget traduit une bonne gestion mais guère plus, parce qu'il est le reflet d'un projet politique auquel, malgré nos demandes répétées, nous ne sommes associés que marginalement, nous nous abstiendrons une fois encore.

Réponse de Monsieur LAMY :

En ce qui concerne la masse salariale, seulement deux postes ont été réellement supprimés : un à la médiathèque et le poste de M. SODIER. Les autres suppressions correspondent :

- soit à la suppression de postes non pourvus,
- soit à la suppression de poste suite à un changement de grade (création d'un nouveau poste en parallèle).

Nous sommes vigilants à conserver les services rendus auprès de nos administrés.

Il y a eu une réorganisation du travail et les tâches ont été redistribuées sans pour autant augmenter la charge de travail des agents et sans porter atteinte à leur activité.

Concernant le fonds d'investissement, nous ne serons pas dans les temps pour pouvoir y prétendre mais nous ferons quand même des demandes.

Pour finir, la gestion de la collectivité est rigoureuse, tout en gardant une marge pour nos investissements futurs.

Réponse de Monsieur le Maire :

Vous soulignez que la gestion rigoureuse de la commune n'est pas contestable et je vous en remercie. Nous essayons de faire de notre mieux avec ce que nous avons.

En effet, la ville de Ludres n'est pas une commune pauvre ; la baisse de dotations est donc plus importante car elle est calculée sur la base d'un pourcentage des recettes de fonctionnement. Par conséquent, plus vous avez de recettes, plus les dotations diminuent.

Je voudrais également rappeler que la dernière augmentation du taux d'imposition de la taxe d'habitation remonte à 1993. De 1993 à 1998, il est resté stable, pour le diminuer en 1999. Depuis les années 2000, le taux a été maintenu, il n'y a pas eu de nouvelles augmentations.

Il en est de même pour le taux d'imposition de la taxe foncière bâtie : une augmentation a été réalisée en 1998 (pour l'enfouissement des réseaux), pour ensuite être diminué en 1999 (transfert de charges vers la Communauté Urbaine du Grand Nancy). Depuis les années 2000, il est stable.

Nous sommes une des rares communes sur les 20 du Grand Nancy et même de France à ne pas avoir augmenté nos taux depuis tant d'années. C'est grâce aux produits des entreprises, à la bonne gestion du budget et à la rigueur apportée, que nous y sommes arrivés.

Vous avez pu constater que nous avons une marge de 259 000 € cette année. Une diminution de 130 000 € est attendue pour l'année prochaine. Il faut donc faire attention. Nous sommes dans une période compliquée.

Je lisais un article de Monsieur André LAIGNEL disant : "la situation devient de plus en plus difficile pour les communes et pour les villes, et ce pour plusieurs raisons :

- la baisse drastique des dotations est trop forte sur une trop courte durée ;
- le corset législatif est une tendance récente mais déterminée à vouloir diluer les communes au profit de l'intercommunalité. D'autre part, l'obligation de construire des intercommunalités de 15 000 habitants et plus, est compliquée dans certaines régions. Enfin n'oublions pas l'accumulation de normes coûteuses.

Ce sont des traumatismes et des changements qui vont marquer les communes."

Concernant les frais de personnel, dans une commune, même bien gérée, ceux-ci représentent plus de 50 % du budget. Il faut gérer le personnel avec beaucoup de sérieux.

Lorsque des départs sont envisagés, il faut regarder s'il y a des opportunités de réorganisation et de redistribution du travail effectué. Je rappelle que dans une collectivité si un agent ne fait pas valoir son droit à mutation ou à la retraite, on ne peut pas le faire partir.

De plus, le point d'indice va augmenter de 1,20%, ce qui fait une augmentation de 50 000 € pour l'année prochaine.

Toutes ces charges nouvelles, nous demandent de regarder l'intégralité des lignes budgétaires dont celles du personnel.

Vous pouvez donc comprendre que lors d'un départ dans un service, comme à la médiathèque par exemple, on étudie avec le chef de service et l'adjoint concerné s'il y a possibilité de réorganiser et rationaliser le travail afin de réaliser des économies.

Suite au départ de M. SOUDIER, son travail a été redistribué à trois personnes. Cela se passe parfaitement bien. Le service n'en est pas dégradé.

Bien évidemment, un jour toutes les possibilités seront épuisées et il faudra donc réembaucher. Cela sera fait avec beaucoup de réflexion.

Un départ en retraite est envisagé aux services techniques, nous allons donc étudier toutes les possibilités afin de ne pas contraindre le budget futur, dont on ne connaît pas les recettes supplémentaires potentielles mais les baisses de dotations avec certitude.

Je pense qu'une gestion rigoureuse du personnel aujourd'hui n'entraîne pas une baisse de la qualité du service. De plus, on est entré dans l'air du tout numérique et nous n'y sommes pas encore. Nous avons des efforts à faire à ce niveau pour essayer de dématérialiser et simplifier les échanges avec les habitants et nos partenaires.

Encore merci pour la façon dont vous avez analysé le budget. Vous vous abtenez mais je suis sûr que sur le fond vous êtes d'accord avec nous.

Votre remarque sur le nombre d'agents non remplacés : à valeur d'aujourd'hui, seulement deux n'ont pas été remplacés : un à la médiathèque et un aux moyens généraux. Les autres fermetures de poste correspondent à des agents qui ont changé de poste suite à des promotions et il y a eu simultanément une ouverture de poste, sous un autre intitulé.

Aujourd'hui, nous sommes quasiment complets sur l'ensemble des postes. Mais je veux rappeler que la baisse des dotations annuelle correspond à 3 emplois pour la ville de Ludres.

Concernant le fonds d'aide à l'investissement, le projet du site de la Castine n'y ouvre pas droit. Nous demanderons donc aux Sénateurs si ce projet entre dans le cadre de leur réserve parlementaire. Toutefois, nous avons le budget nécessaire pour sa réalisation.

Le projet qui pourrait nous permettre d'obtenir cette aide est la création du Centre Georges Brassens. Ce projet a été calibré pour le réaliser au fur et à mesure des potentialités de la commune. Il a fallu modifier le Plan Local d'Urbanisme pour pouvoir l'implanter à l'endroit désiré.

Il faut également lancer les études et trouver un maître d'œuvre. Cela est prévu au budget 2016.

Pour prétendre à cette aide, il faut que les travaux soient commencés d'ici la fin de l'année et que 5 à 20 % des factures soient payées. Ce qui n'est pas possible. Je suis donc en discussion avec la Préfecture à ce sujet. En effet, avec ces obligations, les 300 millions d'euros ne risquent d'être jamais consommés. Il y aura donc peut-être un assouplissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 26 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

- d'approuver le Budget Primitif 2016 arrêté aux chiffres ci-dessus.